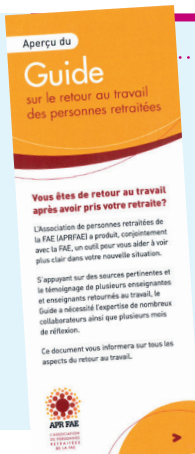




ÉCHANGES POSTE À POSTE

Mardi 31 mars : date limite pour présenter une demande d'échange poste à poste entre commissions scolaires pour 2020-2021. Pour plus de détails, consulter le **BIS** numéro 10.



Vous êtes de retour au travail après avoir pris votre retraite? Prenez connaissance du signet mis à votre disposition dans les établissements, qui présente l'outil produit par l'APRFAE, conjointement avec la FAE, qui vous informe sur tous les aspects du retour au travail.

UN NOUVEAU COLLÈGUE



L'Alliance a le plaisir d'annoncer la nomination d'Alexis Richard, conseiller en communication, en remplacement d'Yves Parenteau, en congé d'un an pour assumer des fonctions en communication au SEOM. Titulaire d'une maîtrise en science politique, Alexis a été notamment attaché de presse au bureau du chef du NPD et cumulé d'autres fonctions politiques. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe.

DES BROUILLONS

Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement Legault annonçait qu'il imposait le bâillon pour adopter le vendredi 7 février le projet de loi 40. Pourtant, à peine quelques jours avant cette annonce, le ministre de l'Éducation proposait encore lui-même des amendements et des sous-amendements! Il faut croire que ce projet de loi était loin d'être peaufiné. C'était (et ça le reste toujours) un brouillon, proposé par un ministre brouillon! Quel beau cadeau pour les profs en cette Semaine des enseignantes et des enseignants...

Quelle était l'urgence? Y a-t-il un prix pour celui qui fait adopter le plus rapidement possible les projets de loi controversés et une compétition entre le ministre Roberge et le ministre Jolin-Barrette? Ou bien le premier ministre Legault souhaite-t-il remporter le titre du gouvernement qui cumule le plus de projets de loi adoptés sous bâillon – il s'agit du quatrième en un an! Ne valait-il pas la peine de prendre le temps nécessaire pour se pencher sur un projet de loi qui abolit un palier démocratique existant depuis plus de 150 ans?

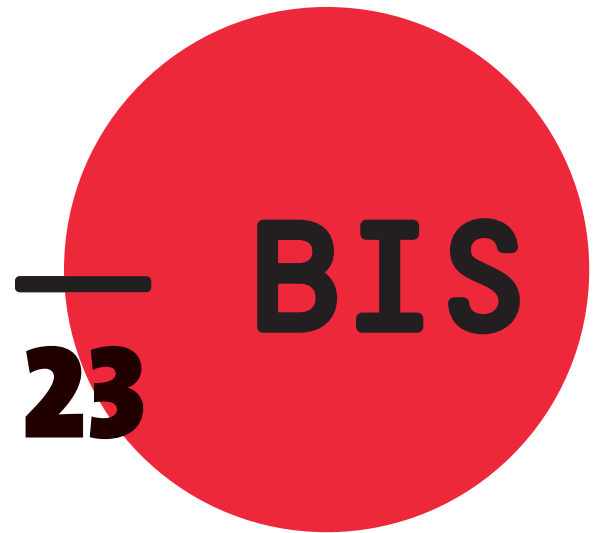
Cette décision a été prise en dépit des pressions que nombre de syndicats, d'associations de parents et d'autres groupes ont faites sur le gouvernement pour réclamer le retrait du PL40. Nous avons bien averti le ministre de l'Éducation qu'il nous trouverait sur son chemin. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous continuerons de faire. La lutte n'est pas terminée. Nous entreprendrons des actions juridiques s'il le faut.

À L'ÉCOUTE, DIT-IL...

Comment un ministre qui se dit à l'écoute des profs peut-il utiliser, en pleine Semaine des enseignantes et des enseignants, un bâillon pour faire adopter un projet de loi qui contient des dispositions devant en principe être négociées dans notre convention? Non, mais quel culot... Telles des oies, il essaie de nous gaver de son hypocrisie et de nous faire rentrer dans la gorge les éléments qu'il ne veut pas négocier!! Faut le faire... Ensuite, va-t-il affirmer qu'avec ce projet de loi les profs sont « gras dur »?

Nous l'avons compris, quoi qu'il en dise, l'écoute ne semble manifestement pas être une qualité de cet ancien enseignant.

On dirait bien qu'il ne retient que ce qu'il veut entendre ou encore, à l'instar de son chef, que ce qu'il lit sur sa page Facebook...



NOS NÉGOS

Devant ce constat, nous devons redoubler d'ardeur pour faire comprendre au gouvernement que ses offres patronales sont aussi brouillonnes que le PL40. Qu'elles portent sur les conditions d'exercice ou sur le salaire, elles ne constituent pas une base de négociation. C'est pourquoi nous refusons toujours de participer aux forums de discussion.

Afin d'aller chercher l'adhésion de la population, le gouvernement insiste sur sa priorité d'offrir des services aux Québécoises et Québécois et sur le fait que les salaires des employés du secteur public occupent 60% de son budget. Il est vrai que ça représente un gros montant, mais c'est normal, puisque les personnes sont justement rémunérées pour offrir les services publics! Les services de santé et les services éducatifs, entre autres, sont gratuits! La population québécoise en a de la chance et nous devons protéger ce bien commun. Or, elle ne gagnera rien si le gouvernement lésine sur nos conditions d'exercice et sur nos salaires en temps de pénurie. Sinon, nos systèmes de santé et d'éducation vont continuer à se dégrader, ce qui risque d'encourager les services à deux vitesses, comme tend à vouloir le faire le gouvernement caquiste. Nous avons le devoir moral de nous y opposer, en défendant becs et ongles nos conditions d'exercice. Le président du Conseil du trésor doit comprendre que c'est la meilleure façon d'offrir des services de qualité à la population.

Pour ce faire, nous continuerons de travailler avec acharnement pour qu'un brouillon de convention collective ne soit pas adopté sous bâillon!

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

DEMANDE DE CONGÉS AUTORISÉS

Le 31 mars est la date limite pour demander un congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel, un congé à traitement différé ou un congé lié à la participation à un programme de retraite progressive (départ progressif).

Vous devez savoir que ces congés ne sont pas accordés automatiquement, ils le sont ou non à la discrétion de la CSDM. La position et l'orientation de la CSDM, pour l'année 2020-2021, est de refuser toute demande de congé sans traitement ou à traitement différé si vous enseignez dans un champ en pénurie ou en difficulté de recrutement (voir tableau ci-contre).

Les seules exceptions possibles à cette règle sont les demandes de congé pour raisons humanitaires, pour soutien d'un membre de famille gravement malade ou pour des raisons de santé.

En ce qui concerne les demandes de congé lié à une retraite progressive, les motifs de refus sont les mêmes. La **seule exception** possible est celle reliée à des raisons de santé.

Nous vous recommandons fortement de consulter les circulaires sur *Adagio* pour obtenir plus d'informations (circulaire annuelle des congés de la CSDM publiée sur *Adagio* dans la rubrique *Gestion des personnes/ Rémunération et avantages sociaux/ Congés/ Enseignant*).

Vous souhaitez demander un congé? Consultez la fiche syndicale sur les **congés autorisés** livrée cette semaine dans les établissements ou qui se trouve dans le site de l'Alliance.

La demande de congé doit être remplie en ligne dans *Mon dossier employé*. Vous pouvez y accéder soit via le portail de la CSDM, soit via *Adagio*. Vous devez spécifier les motifs de votre demande de congé et y joindre les pièces justificatives requises.

Pour une demande reliée à des motifs de santé, vous devez l'accompagner du formulaire T177, rempli par votre médecin traitant, et l'acheminer par courriel à l'adresse sst@csgm.qc.ca, sinon elle sera automatiquement refusée. Il importe de préciser que votre demande peut être refusée même si elle est accompagnée de ce formulaire, car le Bureau des services-conseils en assiduité au travail (BSCAT) doit faire une recommandation pour l'octroi ou non du congé.

Voici quelques informations supplémentaires :

- Les personnes qui ont déjà entrepris un programme de **retraite progressive** doivent aussi remplir le formulaire de demande de congé et cocher la case « renouvellement » ;
- Plan de traitement différé : il est possible d'amorcer un plan de traitement différé à la 101^e journée de l'année scolaire, mais dans le seul cas où le plan concerne un congé d'une demi-année. Si vous souhaitez un congé pour les 100 premiers jours de l'année scolaire, votre plan doit débuter à la 101^e journée.

EXEMPLE : plan de 2 ans dont le congé est prévu au cours des 100 premiers jours de l'année scolaire 2022-2023 :

Début du plan : 101^e journée de l'année 2020-2021.

Année 2021-2022 :

Période de congé 100 premiers jours de l'année 2022-2023 ;

Fin du plan 100^e journée de l'année 2022-2023.

Chantal Forcier, conseillère

Élise Longpré, conseillère

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (champs en pénurie)

- Adaptation scolaire (primaire et secondaire)
- Titulaire primaire (de la 1^{re} à la 6^e année)
- Préscolaire – Maternelle 4 ans ou 5 ans
- Enseignement du français langue seconde (préscolaire, primaire et secondaire)
- Enseignement du français langue maternelle

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (Champs en difficulté de recrutement)

- Éducation physique (secondaire)
- Arts plastiques (primaire et secondaire)
- Arts dramatiques (primaire et secondaire)
- Musique primaire et secondaire

FORMATION PROFESSIONNELLE (champs en pénurie)

- Mécanique d'engins de chantier
- Mécanique d'ascenseur
- Montage mécanique

FORMATION PROFESSIONNELLE (Champs en difficulté de recrutement)

- Électricité
- Mécanique de véhicules lourds

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (champs en pénurie)

- Intégration sociale
- Intégration socioprofessionnelle
- Francisation-alpha
- Francisation

8 MARS — JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES ÉVÉNEMENT SPÉCIAL

L'Alliance organise un événement spécial, en collaboration avec la Ligue nationale d'improvisation (LNI) pour souligner la Journée internationale des droits des femmes. Réservez votre soirée du 19 mars prochain. Plus de détails suivront dans un prochain *BIS* au sujet des modalités d'inscription à cet événement.

FÉMINISTES DE TOUTES NOS FORCES

Dans l'envoi cette semaine se trouvent notamment les affiches du Collectif du 8 mars. Une épinglette sera en vente à l'APD du 11 février, au coût de 3\$. Passez le mot à vos collègues, femmes et hommes, et remettez votre 3\$ à votre personne déléguée, qui pourra les acheter lors de cette soirée. En la portant, nous affirmons que nous sommes féministes et affichons notre détermination à poursuivre la lutte pour le plein respect de nos droits fondamentaux, dont celui de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente

